



LE 1er Octobre 2015

COMMUNIQUE

TROP c'est TROP !

Après avoir voté les ponctions de trois fois 29 millions d'euros sur le Fonds du FIPHFP, et trois fois 29 millions d'euros sur le Fonds AGEFIPH, le gouvernement s'apprête à faire les fonds de poche des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé.

Le projet de loi de finances 2016, présenté le 30 septembre, prévoit en effet d'élargir l'assiette des ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Les revenus non imposables des placements financiers (livret A, livret d'épargne populaire, compte épargne logement, etc.) seraient désormais pris en compte. Tout comme l'étaient déjà les revenus des valeurs et capitaux mobiliers (actions, obligations, etc.).

Or, plus les ressources de la personne sont importantes, moins le montant de l'AAH (807,66 € maximum) est élevé.

Une goutte d'eau dans la mer des économies à réaliser

De plus, l'impact symbolique de cette mesure est désastreux. Les personnes dans l'incapacité de travailler acceptent déjà difficilement de devoir se contenter à perpétuité d'une allocation dont le montant (807,66 €) est inférieur au seuil de pauvreté (977 €). *C'est un scandale* : pour des économies de bouts de chandelle, l'État est prêt à grever les ressources déjà faibles des plus vulnérables. Les revenus d'épargne issus de ces livrets représentent des sommes dérisoires à l'échelle des économies que l'État français doit réaliser.

La mesure va être débattue par le Parlement

J'espère que le gouvernement renoncera à cette mesure et rejettera cet article qui vient renforcer l'exclusion des personnes concernées.

Nous aurons la réponse d'ici quelques semaines, lors de l'examen du projet de loi de finances qui s'étalera entre octobre et décembre 2015.

Christophe ROTH

Délégué Fédéral Handicap

Fonctions Publiques CFE CGC